

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION (CGU) – CLIKOPRO

PRÉAMBULE

La société CLIKOPRO (ci-après « la Société ») édite et exploite une plateforme numérique accessible à l'adresse www.clikopro.fr ainsi que via ses applications mobiles (ci-après « la Plateforme »).

La Plateforme permet la mise en relation entre des Clients et des Professionnels indépendants afin de réaliser des prestations de services.

La Plateforme permet notamment :

- la publication de missions ;
- la soumission et l'acceptation de propositions commerciales ;
- la gestion de tâches et d'échéanciers ;
- l'utilisation du dispositif de paiement CLIKOPRO Secure ;
- l'organisation de rendez-vous ;
- la collecte d'évaluations ;
- la déclaration d'incidents ;
- la souscription d'abonnements professionnels.

L'inscription ou l'utilisation de la Plateforme implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGU.

ARTICLE 1 – NATURE DE L'INTERVENTION DE CLIKOPRO

CLIKOPRO intervient exclusivement en qualité :

- d'opérateur technique de plateforme ;
- d'intermédiaire de mise en relation ;
- de fournisseur d'outils numériques.

CLIKOPRO n'est pas partie au contrat de prestation conclu entre le Client et le Professionnel.

La responsabilité de l'exécution de la prestation appartient exclusivement aux parties contractantes.

ARTICLE 2 – INSCRIPTION DES UTILISATEURS

Les utilisateurs s'engagent à fournir des informations exactes et à jour.

Les Professionnels doivent notamment communiquer :

- un numéro SIRET valide ;
- les assurances professionnelles nécessaires ;
- toute information requise par la réglementation applicable.

CLIKOPRO se réserve le droit de suspendre tout compte comportant des informations inexactes.

ARTICLE 3 – FONCTIONNEMENT DES MISSIONS

Le Client publie une mission décrivant ses besoins.

Les Professionnels peuvent soumettre une proposition.

L'acceptation d'une proposition entraîne :

- la conclusion d'un contrat direct entre le Client et le Professionnel ;
- le rejet automatique des autres propositions ;
- l'ouverture d'un espace de gestion de mission.

Les missions peuvent être structurées en plusieurs tâches.

Chaque tâche peut comporter un point de vérification permettant au Client de valider l'avancement des travaux.

La validation de la dernière tâche entraîne la clôture de la mission.

ARTICLE 4 – ABONNEMENTS PROFESSIONNELS

CLIKOPRO propose plusieurs formules d'abonnement.

Abonnement gratuit :

- nombre limité de propositions mensuelles ;
- utilisation obligatoire du système CLIKOPRO Secure.

Abonnements payants :

- propositions illimitées ;
- accès à la prise de rendez-vous ;
- accès à la fonctionnalité Paiement Direct.

Les abonnements sont souscrits pour une durée de 12 mois avec reconduction tacite.

ARTICLE 5 – DISPOSITIF CLIKOPRO SECURE

CLIKOPRO Secure est un dispositif technique de gestion des paiements reposant sur l'infrastructure Stripe Connect.

Les paiements sont opérés via Stripe, prestataire de services de paiement agréé.

CLIKOPRO n'a jamais accès aux données bancaires des utilisateurs.

Le paiement est déclenché après validation de la mission par le Client.

Le transfert des fonds vers le Professionnel peut intervenir dans un délai de plusieurs jours ouvrés selon les délais de traitement Stripe.

ARTICLE 6 – PAIEMENT DIRECT

Le Paiement Direct est réservé aux abonnements payants.

Dans ce cas :

- CLIKOPRO n'intervient pas dans le flux financier ;
- le paiement est réalisé directement entre les parties.

ARTICLE 7 – RENDEZ-VOUS

La prise de rendez-vous est réservée aux abonnements payants.

Les coordonnées des utilisateurs deviennent visibles uniquement après acceptation du rendez-vous.

Les paiements relatifs aux rendez-vous ne sont pas traités via la Plateforme sauf indication contraire.

ARTICLE 8 – OBLIGATIONS DES UTILISATEURS

Les utilisateurs doivent agir avec loyauté et bonne foi.

Les Clients s'engagent à :

- formuler des demandes sincères ;
- valider ou contester les tâches de manière honnête.

Les Professionnels s'engagent à :

- exercer leur activité conformément à la réglementation ;
- fournir des prestations conformes aux engagements pris.

ARTICLE 9 – FACTURATION

Le Professionnel demeure seul responsable de l'émission de ses factures et du respect des obligations fiscales et comptables applicables à son activité.

CLIKOPRO peut permettre le dépôt ou l'affichage de la facture dans la mission uniquement à des fins de suivi administratif.

ARTICLE 10 – SYSTÈME D'ÉVALUATION

À la fin d'une mission, le Client peut attribuer une évaluation au Professionnel.

Ces évaluations participent au système de réputation de la Plateforme et peuvent influencer la visibilité des Professionnels.

CLIKOPRO se réserve le droit de modérer les avis manifestement abusifs.

ARTICLE 11 – LUTTE CONTRE LE CONTOURNEMENT

Il est interdit d'utiliser la Plateforme pour organiser une prestation et un paiement en dehors des mécanismes proposés par CLIKOPRO.

Toute tentative de contournement peut entraîner :

- suspension du compte ;
- suppression du compte ;
- demande d'indemnisation.

ARTICLE 12 – FRAUDE ET SÉCURITÉ

CLIKOPRO peut suspendre temporairement un compte en cas de comportement suspect ou de tentative de fraude.

La Société peut demander des justificatifs supplémentaires afin de sécuriser l'utilisation de la Plateforme.

ARTICLE 13 – LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

CLIKOPRO agit uniquement en tant qu'intermédiaire technique.

La responsabilité de la Société est limitée au montant des commissions perçues pour la mission concernée.

ARTICLE 14 – DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles sont traitées conformément au RGPD et à la politique de confidentialité de la Plateforme.

ARTICLE 15 – DROIT APPLICABLE

Les présentes CGU sont soumises au droit français.

Tout litige relève de la compétence des juridictions françaises.